

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal, tenue le 17 décembre 2018 à 19h30 à la salle du conseil située au 309, 4^e Avenue, Saint-Paul-de-Montminy.

Sont présents : Madame Odile Blais et messieurs Guy Boivin, Martin Boulet, Christian Nadeau, Gaston Lessard et Rémi Fontaine, formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

Est également présente : Madame Claudette Aubé, dir. générale et secrétaire trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE : Monsieur le maire constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-12-26: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

À l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1 : Ouverture de la séance
- 2 : Adoption de l'ordre du jour
- 3 : Adoption du budget 2019
- 4 : Période de questions
5. Levée de la séance

2018-12-27 : ADOPTION DU BUDGET 2019

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par madame Odile Blais et résolu d'adopter le budget 2019 présentant des recettes et des déboursés totaux de 2 212 000\$ soit une augmentation de 95 000\$ par rapport aux prévisions budgétaires de l'année 2018.

À l'unanimité.

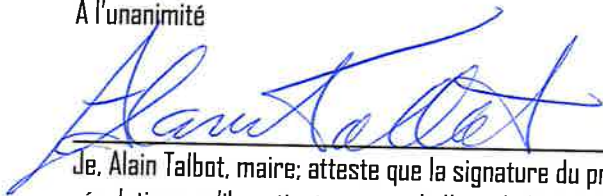
4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2018-12-28 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu que la présente séance soit levée à 19h45.

À l'unanimité



Je, Alain Talbot, maire; atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code



Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 14 janvier 2019.